



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6030362

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 13/02/2026 18H43 C:024782 I:31488
V/REF : 463287
V/Appel du Vendredi 13/02/2026 a 18H43

OPAC DE LA SAVOIE
Antenne d'Aix Les Bains
Code Service : CDE_001_CAIXA
55 CHEMIN DES MOELLERONS
73100 AIX LES BAINS

V/REF.IMM. 258
IMMEUBLE : LE LEVANT
1 RUE DES ALBATROS
.
73100 AIX LES BAINS

Voglans, le 17 Mars 2026

Référence Marché: 20.005
LOCALISATION : ALLEE 1 ALBATROS - LOGEMENT DE M FLUTTAZ AU 3EME ETAGE - *06 62882392*
MOTIF : REFOULEMENT BAIGNOIRE
Donneur d'ordre : _ Perm anence OPAC SAVOIE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage électromécanique avec matériel type K 50.

LE 14/02/2026 A 12H00
LOGEMENT DE M FLUTTAZ AU 3EME ETAGE
CONSTAT D'ABSENCE DE REFOULEMENT
CONTROLE MECANIQUE DE L'EVACUATION
L'EVACUATION PVC EST DEFECTUEUSE
CONSTAT DE FUITE SUR LE VIDAGE DE LA BAIGNOIRE
CONSTAT DE FUITE SUR L'EVACUTAION BAIGNOIRE
CONTROLE MECANIQUE DE L'EVACUATION DE LA BAIGN
L'OCCUPANT EST PREvenu DE NE PAS UTILISER LA BAIGNOIRE
REPLI

LE 20/02/2026 A 14H15
LOGEMENT DE M FLUTTAZ AU 3 EME ÉTAGE
CONSTAT DE FUITE SUR UNE ÉVACUATION PVC SOUS LA BAIGNOIRE
RÉFECTION DE L'ÉVACUATION COMPLETE DEPUIS LE VIDAGE JUSQU'A LA CULOTTE.
REPLACEMENT DU VIDAGE BAIGNOIRE.
TEST ÉVACUATION, OK
REPOSE DES CARREAUX DE FAIENCE POUR LA TRAPPE DE VISITE BAIGNOIRE.
NETTOYAGE CHANTIER ET REPLI

OBSERVATIONS : CA AB Email envoyé le 10/03/26 a 09H48 Ste CRC Mme Mugnier
CV AB Email envoyé le 22/02/26 a 12H30 Ste CRC Mme Mugnier

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

PROBLEME PRIVATIF

CV LCOMPTER Email envoyé le 14/02/26 a 16H18 Ste CRC Mme Mugnier

PROBLEME PRIVATIF

RETOUR PREVU POUR LE REMPLACEMENT DU VIDAGE BAIGNOIRE ET REFECTION DE
L'ETANCHEITE DE L'EVACUATION

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un véhicule spécialisé débouchage (hydraulique, électromécanique, mécanique).

Installation et mise en place du matériel. Localisation de l'obstruction et recherche du sens d'écoulement du réseau.

Ouverture des tabourets et trappes de visite permettant l'accès au réseau.

Débouchage par procédé mécanique ou électromécanique.

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation). Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction.

Dans le cas contraire, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions de débouchage que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et y remédier si le client nous en donne l'ordre par un curage (remise au diamètre) ou une réparation de la canalisation (si nécessaire).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge/Déplacement	1	40,00	40,00
1,25	H.Débouchage Réseau jour Le 14/02	1	95,00	118,75
2,50	H(s) plombier journée-73 le 20/02	2	75,25	188,12
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Vidage a chainette+siphon+trop plein-73	2	16,24	16,24
1,00	Siphon de baignoire-73	2	15,45	15,45
1,00	Metre de PVC d40-73	2	4,73	4,73
1,00	Colle(s) pvc 0,25 litre-73	2	8,97	8,97



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6030362

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	392,26
T.V.A. a 10,00%	39,22
TOTAL T.T.C.En EURO	431,48

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

BON DE COMMANDE VALANT ORDRE DE SERVICE



13/02/2026 à 18H43

OPAC SAVOIE Antenne d'Aix-les-Bains - 55 chemin des Moellerons
73100 Aix-les-Bains

Contact : BACHET S. - Aix Lac
Tél : 0479613089

SERVIMO SAVOIES
CHEMIN DES MARAIS
73420 VOGLANS

REFERENCES CHORUS :	N° de SIRET : 77645954700100
	Code Service : CDE_001_PATLO
	Code Engagement : 463287

N° Bon : 463287

Nous vous demandons de réaliser les prestations suivantes :

Lieu d'exécution de la commande :

Le Levant à AIX LES BAINS 1 rue des Albatros - Porte : 0012 - Etage : +03 - Type : 3 - UG : 010800

-> REGULARISATION SUIVANT RAPPORT JOINTRÉFECTION DE L'ÉVACUATION COMPLÈTE DEPUIS LE VIDAGE JUSQU'À LA CULOTTE.E
T REMPLACEMENT DU VIDAGE BAIGNOIRE. - Qté : 1,00 U à 392,26 € HT - TVA : 10,00%

Montant de l'engagement HT..... 392,26
Montant de la TVA..... 39,23
Montant de l'engagement TTC..... 431,49

Selon les conditions du CCAG en vigueur à la date de signature de la commande

Cette commande doit être obligatoirement accompagnée d'une attestation fiscale.

Le règlement de cette commande sera effectué à l'exécution des prestations sur présentation d'une facture et du présent bon de commande dûment complété.
Votre facture devra indiquer la date de réalisation de la prestation **et les références bancaires.**

Engagement Fournisseur

Date limite d'exécution : 20/03/2026

A _____ le _____
Signature et cachet

Engagement OPAC SAVOIE A Chambéry le
12/03/2026

ATTESTATION NORMALE

1- Identité du client ou de son représentant

Je soussigné(e) OPAC SAVOIE - 9, rue Jean Girard-Madoux - 73 024 Chambéry cedex

2- Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

- ☐ maison ou immeuble individuel ☒ immeuble collectif ☐ appartement individuel
☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de **50%** à cet usage
☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

dont je suis : ☒ propriétaire ☐ locataire ☐ autre (précisez votre qualité) :

3- Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, ces travaux :

1. Fondations :

- ☒ n'affectent pas les fondations
☐ ou rendent à l'état neuf, par ajout ou remplacement, la moitié au plus des fondations

2. Eléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage :

- ☒ n'affectent pas ces éléments
☐ ou rendent à l'état neuf, par ajout ou remplacement, la moitié au plus de ces éléments

3. Façades (hors ravalement) :

- ☒ n'affectent pas les façades
☐ ou rendent à l'état neuf, par ajout ou remplacement, la moitié au plus des façades

4. Eléments de second oeuvre :

- ☒ ne rendent pas à l'état neuf les deux tiers ou plus de chacun des six éléments de second oeuvre suivants. A l'appui de cette indication, cocher la case utile dans chacune des lignes du tableau suivant :

A. Eléments de second oeuvre	B. Les travaux ne portent pas sur cet élément	C. Les travaux rendent à l'état neuf moins des deux tiers de cet élément à l'issue des travaux	D. Les travaux rendent à l'état neuf les deux tiers ou plus de cet élément à l'issue des travaux
a. planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage	☒	☐	☐
b. huisseries extérieures	☒	☐	☐
c. cloisons intérieures	☒	☐	☐
d. installations sanitaires et de plomberie	☒	☐	☐
e. installations électriques	☒	☐	☐
f. système de chauffage	☒	☐	☐

5. J'atteste que, sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, ces travaux n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface placher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10%.

6. J'atteste que les travaux ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

7. ☐ J'atteste que les travaux visent à améliorer la qualité énergétique du logement et portent sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements dont la liste figure dans la notice (1 de l'article 200 quater du code général des impôts - CGI) et respectent les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par un arrêté du ministre du budget (article 18 bis de l'annexe IV au CGI)

8. ☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d' amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5%

4- Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande ainsi que les éléments de justification des proportions mentionnées dans le cadre 3 ci-dessus.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux normal) et le montant effectivement payé :

- 10% pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans

- 5,5% pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Adresse de l'immeuble concerné :

Le Levant
1 rue des Albatros
73100 AIX LES BAINS

Fait à Chambéry, le 12/03/2026

Signature du preneur des travaux

Référence de la commande : 001 463287

SERVIMO SAVOIES

CHEMIN DES MARAIS

73420 VOGLANS